

Présentation

et

Règlement

Association de la maternelle



Les Lapins Bleus

1625 Sâles

2026-2027

Table des matières

1. Présentation de la maternelle « Les Lapins Bleus »
2. Objectifs de la maternelle
3. Horaires
4. Calendrier scolaire 2026-2027 (voir école primaire)
5. Tarifs
6. Absences
7. Récréations
8. Trajets avant et après les heures d'école
9. Affaires personnelles à fournir
10. Règles de vie en classe
11. Règles au vestiaire
12. Matinées récréatives de juillet
13. Urgences
14. Transmission des données et photographies
15. Association de la maternelle « Les Lapins Bleus »
16. Inscriptions



1. Présentation de la maternelle « Les Lapins Bleus »

La maternelle a été fondée en 1995 par madame Catherine Bovet-Egger, formée à l'IPGL de Lausanne en qualité d'éducatrice de l'enfance. Auparavant, de 1989 à 1995, elle a créé la crèche « Tom Pouce » à la Tour-de-Trême pour des enfants âgés de 3 à 6 ans. La maternelle « Les Lapins Bleus » accueille les enfants dès 3 ans révolus jusqu'à l'entrée en 1H. Elle accueille les enfants du cercle scolaire de Sâles et Vaulruz, mais accepte également les enfants domiciliés ailleurs et aux mêmes conditions. Une offre de stage sur quelques jours est proposée durant l'année scolaire à des jeunes.

La possibilité est offerte d'inscrire les enfants une ou deux fois par semaine, avec l'opportunité d'augmenter la fréquentation en cours d'année. En janvier, une nouvelle inscription en cours d'année est également possible pour des enfants âgés de 3 ans révolus.

En juillet, durant les vacances scolaires, des matinées récréatives sont organisées. Elles se déroulent en priorité à l'extérieur. Ces matinées sont ouvertes aux enfants de 3 à 5 ans, avec la possibilité d'intégrer aussi les frères et sœurs.

Les locaux de la maternelle se situent au rez de l'église de Sâles. La classe est joliment aménagée pour les enfants. Un lavabo et un WC sont accessibles en tout temps, ainsi qu'un vestiaire à proximité de l'entrée.

La maternelle « Les Lapins Bleus » est membre de l'association AFEM depuis 1997 et suit les cours de perfectionnement proposés. La maternelle « Les Lapins Bleus » est au bénéfice d'une autorisation délivrée par le SEJ, renouvelée en février 2025, et a obtenu le formulaire de surveillance de l'application du plan de protection COVID-19, en nov. 2020.



2. Objectifs de la maternelle

(Adaptés selon l'association fribourgeoise des éducatrices en maternelle, AFEM)

La maternelle favorise l'éveil et la socialisation des enfants. Elle fait la transition entre la famille et l'école obligatoire. Elle offre une pédagogie axée sur les apprentissages à travers le jeu, en permettant ainsi le développement des capacités motrices, intellectuelles et affectives des enfants. « Aux Lapins Bleus », les enfants vont participer à leur rythme à la découverte de divers ateliers créatifs, ainsi qu'à des activités sensorielles, rythmiques, musicales, langagières, de logique, de raisonnement et sur l'environnement. L'approche pédagogique de la maternelle « Les Lapins Bleus » est inspirée de la pédagogie de Maria Montessori (attestation de formation continue obtenue en novembre 2020 auprès de Michaela Baud (Weber), Enfants de la Terre, Romont).

« Aide-moi à faire seul »

Maria Montessori

Ces activités vont encourager l'éveil, la confiance en soi, le plaisir d'apprendre et l'épanouissement de vos enfants pour l'entrée à l'école.

L'enseignante informera les parents en cas de difficultés pour un enfant d'acquérir des habiletés sociales ou des aptitudes d'apprentissage.

RESPECT DES CHOIX
ET DU RYTHME DE
CHACUN

ENCOURAGEMENTS
EXPERIENCES

ATHMOSPHERE CALME
ET SEREINE

AUTONOMIE
RESPONSABILITÉS

EXPLORATION DU
MONDE DU VIVANT

EVEIL DES SENS
DÉCOUVERTES

3. Horaires

Lundi, mardi et vendredi :

9h00 – 11h45

- ❖ Avant l'école à 9h, les parents accompagnent les enfants jusqu'aux bas des escaliers devant le bâtiment de l'église, mais restent à l'extérieur
- ❖ A la fin de l'école à 11h45, les parents attendent les enfants à l'extérieur
- ❖ Les parents sont ponctuels pour l'arrivée et le départ de leur(s) enfant(s)
- ❖ En cas de retards répétés, l'accueil de l'enfant à la maternelle peut être remis en question

Dès 4 ans, il est vivement conseillé d'inscrire son enfant deux demi-jours dans la semaine (en septembre ou en janvier), afin qu'il s'habitue à un autre groupe d'enfants et au rythme futur de la 1H (école enfantine). Pensez à faire une demande au début du mois de décembre pour une réservation de la fréquentation en janvier. Pour information, la fréquentation est de 4 demi-jours en 1H et de 7 demi-jours en 2H. (Il existe la possibilité de reporter l'entrée en 1H).



4. Calendrier scolaire 2026-2027 de la maternelle

2026		Août		August		
Lu	Mo	3	10	17	24	31
Ma	Di	4	11	18	25	
Me	Mi	5	12	19	26	
Je	Do	6	13	20	27	
Ve	Fr	7	14	21	28	

2026		Septembre		September		
Lu	Mo		7	14	21	28
Ma	Di	1	8	15	22	29
Me	Mi	2	9	16	23	30
Je	Do	3	10	17	24	
Ve	Fr	4	11	18	25	

2026		Octobre		Oktober		
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

2026		Novembre		November		
Lu	Mo	2	9	16	23	30
Ma	Di	3	10	17	24	
Me	Mi	4	11	18	25	
Je	Do	5	12	19	26	
Ve	Fr	6	13	20	27	

2026		Décembre		Dezember		
Lu	Mo		7	14	21	28
Ma	Di	1	8	15	22	29
Me	Mi	2	9	16	23	30
Je	Do	3	10	17	24	31
Ve	Fr	4	11	18	25	

2027		Janvier		Januar		
Lu	Mo		4	11	18	25
Ma	Di		5	12	19	26
Me	Mi		6	13	20	27
Je	Do		7	14	21	28
Ve	Fr	1	8	15	22	29

2027		Février		Februar		
Lu	Mo	1	8	15	22	
Ma	Di	2	9	16	23	
Me	Mi	3	10	17	24	
Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	5	12	19	26	

2027		Mars		März		
Lu	Mo	1	8	15	22	29
Ma	Di	2	9	16	23	30
Me	Mi	3	10	17	24	31
Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	5	12	19	26	

2027		Avril		April		
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

2027		Mai		Mai		
Lu	Mo	3	10	17	24	31
Ma	Di	4	11	18	25	
Me	Mi	5	12	19	26	
Je	Do	6	13	20	27	
Ve	Fr	7	14	21	28	

2027		Juin		Juni		
Lu	Mo		7	14	21	28
Ma	Di	1	8	15	22	29
Me	Mi	2	9	16	23	30
Je	Do	3	10	17	24	
Ve	Fr	4	11	18	25	

2027		Juillet		Juli		
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

Début de l'année scolaire : **lundi 31 août 2026**

Fin de l'année scolaire : **vendredi 9 juillet 2027**

La maternelle est fermée pendant les jours fériés et les vacances scolaires (sauf pour les matinées récréatives de juillet).

12.10-23.10	Vacances d'automne
01.11	Toussaint
08.12	Immaculée Conception
21.12-01.01	Vacances de Noël
08.02-12.02	Vacances de carnaval
26.03-09.04	Vacances de Pâques
06.05	Ascension
07.05	Pont de l'Ascension
17.05	Lundi de Pentecôte
27.05	Fête-Dieu
09.07	Dernier jour de classe

5. Tarifs

Frais d'inscription : Les frais d'inscription à la maternelle sont de 50 CHF par enfant et par année payables en août pour valider l'inscription (30 CHF, si inscription en janvier). Ce montant sert à couvrir les frais, tels que le matériel pour les activités créatrices, les jeux éducatifs, les livres, les fournitures préscolaires, les photocopies, les accessoires de motricité, les fêtes saisonnières, ...

Cotisation à l'Association : En tant que membre de l'association de la maternelle « Les Lapins Bleus », chaque famille doit s'acquitter d'une cotisation annuelle de 30 CHF, à verser en août en même temps que l'inscription.

Écolage : Les paiements se font **d'avance** chaque mois, pour le mois suivant. Possibilité de faire un ordre permanent pour la période de septembre à fin juin.

Les tarifs mensuels (10 mois par année) sont dégressifs en fonction de la fréquentation :

- 1 fois par semaine : 130 CHF par mois
- 2 fois par semaine : 250 CHF par mois
- Réduction de 10% par famille pour le deuxième enfant placé la même année
- Dépannage pour un demi-jour occasionnel en plus : 30 CHF
- Pour juillet, la 1^{ère} semaine (obligatoire) est au tarif de 30 CHF (ce qui correspond env. au tarif mensuel divisé par 4). Les matinées récréatives sont à 30 CHF par enfant et par matinée
- Les frais d'inscription (50 CHF par enfant) sont à payer en août.

Délai de résiliation : Pour raison majeure, une résiliation peut avoir lieu (par écrit auprès de la responsable) avec un préavis de 1 mois pour la fin du mois suivant et l'écolage est dû jusqu'à cette échéance.

Paiements : Tous les paiements se font sur le compte bancaire ci-dessous. Des frais en plus sont perçus pour les paiements par poste. Un bulletin de versement QR peut être demandé en début d'année, si nécessaire. (Prévoir l'arrêt des ordres permanents fin juin).

Association de la maternelle « Les Lapins Bleus »
1637 Charmey
IBAN : CH11 8080 8004 3819 5152 9

6. Absences

Les parents avertissent l'enseignante par téléphone ou par WhatsApp pour toute absence ou tout retard.

Durant les jours d'école, aucune déduction ne sera faite pour les absences en cas de maladie d'un enfant, de congé ou d'imprévu des parents. Le total du tarif mensuel selon l'inscription sera dû, tant que la maternelle offre ses services. Toutefois, la possibilité est offerte de remplacer ces absences par un autre jour en plus dans la semaine ou dans le courant de l'année. Une demande de remplacement se fait à l'avance et est accordée en fonction des places disponibles (excepté durant Carnaval et les Portes Ouvertes).

La maternelle est fermée pendant les jours fériés et les vacances scolaires (sauf pour les matinées récréatives de juillet). Voir chapitre 4. Calendrier scolaire de la maternelle.

En cas de pandémie ou de maladies contagieuses, les parents suivent l'avis du pédiatre et de l'enseignante. Par précaution, un enfant présentant des symptômes grippaux ou autre pourra être refusé de la classe dès son arrivée, après appel des parents ou d'autres personnes de référence. L'école décline toutes responsabilités en cas de contamination ou de mise en quarantaine. En cas d'intervention de l'ambulance, la prise en charge des frais est faite par l'assurance obligatoire des parents.

Un montant de 30 CHF par matinée sera déduit en cas d'absence de l'enseignante, si aucune solution de remplacement n'a été trouvée.



7. Récréations

En cas de beau temps et par toutes saisons, la récréation se déroule à l'extérieur avec diverses animations.

Les enfants sont sensibilisés en collectivité aux aliments sains. Voici quelques idées de goûters adaptés à l'école : des fruits préparés, des graines oléagineuses, des barres de céréales, des fruits séchés, des carottes, des tomates ou encore des compotes. Comme boisson, de l'eau dans une gourde qui ne coule pas. Il n'est pas nécessaire de donner un grand goûter, une petite quantité suffit (sucreries interdites). Prévoir 1 boîte et 1 gourde que l'enfant peut prendre et ranger seul dans son sac.

A l'extérieur, des jeux sont organisés. Les enfants doivent donc venir à l'école avec des habits et des souliers adaptés au temps et tout-terrain pour être à l'aise lors de ces activités.

Pour fêter l'anniversaire d'un enfant, il est possible d'apporter un gâteau avec des bougies (même en dehors de la date exacte). Pour des questions d'organisation, les parents avertissent l'enseignante une semaine à l'avance. Sur demande des parents, l'enseignante peut réaliser quelques photos et les transmettre aux parents de l'élève concerné. Veuillez ne pas les divulguer sur internet ou sur les réseaux sociaux, si des enfants y sont visibles.



8. Trajets avant et après les heures d'école

Sur demande des autorités communales de Sâles, les parents sont priés d'utiliser le grand parking à côté de la laiterie et de ne pas se parquer sur les places devant l'école primaire ou l'entrée du foyer, même pour déposer ou rechercher un enfant. Ceci afin de réduire la circulation sur cette petite place réservée au bus scolaire.

Attention Danger : Les enfants ne se rendent pas sans un adulte devant l'église ou sur le parking. Aucune responsabilité ne sera engagée en cas d'accident avant ou après les heures de classe sur le parking. Afin de diminuer la circulation et les trajets de chacun, nous vous conseillons de vous organiser entre parents pour amener et rechercher à tour de rôle les enfants.

Si une personne autre que les parents est autorisée à reprendre votre enfant après l'école, veuillez en informer l'enseignante.

9. Affaires personnelles à fournir

Chaque élève vient à l'école avec :

- ✓ Un sac à dos assez grand pour y mettre son goûter et selon les besoins une tenue de rechange, des couches, des lingettes, un doudou, un objet de transition pour les premières fois.
- ✓ Des pantoufles que l'enfant peut enfiler seul et qui tiennent bien aux pieds (activités motrices obligent). Évitez les boucles en fer sur les pantoufles.
- ✓ Un tablier à longues manches (une vieille chemise convient tout à fait).
- ✓ Une photo de l'enfant au format 3x3 cm pour son crochet au vestiaire.

Le prénom de l'enfant est inscrit sur le sac, idem sur les pantoufles et le tablier qui restent à l'école.

En hiver, habillez chaudement votre enfant. Des gants et un pantalon de neige sont à prévoir.

Aucune responsabilité n'est prise pour les effets personnels des enfants (bijoux, jouets, valeurs restent à la maison).

Veuillez vider le sac à chaque fois pour éviter des mauvaises surprises ...



10. Règles de vie en classe

- ✓ Ne pas courir
- ✓ Ne pas crier
- ✓ Ne pas taper
- ✓ Ne pas ouvrir les portes tout seul
- ✓ Écouter et respecter l'enseignante
- ✓ Ranger mon jeu à sa place quand je l'ai terminé

11. Règles au vestiaire

- ✓ Parler doucement dans le vestiaire
- ✓ Enlever mes pantoufles et mettre mes chaussures
- ✓ Ne pas grimper pas sur le banc
- ✓ Attendre que l'enseignante me donne ma veste
- ✓ Ranger mes pantoufles sous le banc
- ✓ Attendre sur les escaliers sans faire de bruit
- ✓ Dehors, rester toujours proche de l'enseignante



12. Matinées récréatives de juillet

En juillet, durant les vacances scolaires, la maternelle « Les Lapins Bleus » organise des matinées récréatives, qui se déroulent en priorité à l'extérieur. A cette occasion, elle accueille les enfants de 3 à 5 ans. L'inscription (par téléphone) aux matinées récréatives de juillet dès la 2^{ème} semaine est facultative et indépendante de l'inscription annuelle. Elle est aussi ouverte aux enfants ne fréquentant pas habituellement la maternelle « Les Lapins Bleus ». (Minimum 3 enfants).

Les horaires restent identiques : lundi, mardi et vendredi, 9h00 – 11h45

Le tarif des matinées récréatives de juillet est de 30 CHF par enfant et par matinée.



13. Urgences

En cas d'urgence, un point de rencontre est fixé pour tous les parents devant l'école primaire de Sâles.

En cas d'incendie, les fenêtres de la classe sont accessibles pour y sortir de plain-pied.

En cas d'accident et que l'enseignante ne peut joindre la famille, elle peut contacter une tierce personne qui se rendra chez le Dr. Ransan de Vulruz avec l'enfant.



14. Transmission des données et photographies

Sans demande expresse auprès de Mme Bovet Egger, en inscrivant votre enfant à la maternelle « Les Lapins Bleus », vous acceptez que celle-ci prenne ponctuellement en photo votre enfant et qu'elle les transmette éventuellement aux autres parents (anniversaires, carnaval, Noël, etc.). En aucun cas ces photos ne seront publiées sur les réseaux sociaux sans une demande préalable.



15. Association de la maternelle « Les Lapins Bleus »

L'association de la maternelle « Les Lapins Bleus » a été créée en 2019. Elle a pour but de soutenir l'école maternelle, de défendre ses intérêts et d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir des aides financières pour chaque année scolaire. Chaque parent d'élève devient d'office membre de l'Association et est tenu de s'acquitter de la cotisation annuelle (30 CHF par famille).

L'association se réunit en assemblée générale une fois par année scolaire au printemps.

Les communes de Sâles et de Vulruz octroient depuis 2021 un montant de 40 CHF par enfant et par demi-journée. L'Association bénéficie également du soutien de la Loterie Romande et de Pro Junior Fribourg.



16. Inscriptions



Adresse de l'école :

École la maternelle « Les Lapins Bleus »
Place de l'Église
1625 Sâles

Inscriptions et contact :

Mme Catherine Bovet Egger
079 564 88 13
cathy.bovet@gmail.com

Plus d'informations pour Vaulruz ou Sâles :

vaulruz.ch/education/structures-daccueil

ou

commune-sales.ch/ecole-et-formation/petite-enfance-maternelles

